

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE
LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

du 31 Octobre 2000

Décret n° 2000-304 /MFPRAF/DGFP/DPME/SR
Relatif à la prise en charge par la fonction publique des
Ex-décisionnaires du ministère à la Présidence, chargé de
la défense nationale, en tête Monsieur ADOUKI (Jean
Lambert)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS

- Vu l'acte fondamental ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la
fonction publique ;
Vu le décret n° 62/426 du 29 décembre 1962 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie A des SAF ;
Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre
de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;
Vu la lettre n° 0365 du 25 mars 1991 ;
Vu les certificats de prise de service ;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :



[Handwritten signature]

Article 1^{er} : Les agents ci-après désignés, ex-décisionnaires du ministère à la Présidence, chargé de la défense nationale, sont pris en charge par la fonction publique, intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, des services administratifs et financiers SAF (administration générale) et nommés au grade **D'ADMINISTRATEUR DES SAF de 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 880.**

Monsieur ADOUKI (Jean Lambert) né le 03 mai 1965 à Brazzaville, titulaire du diplôme : certificat d'études spécialisées : diagnostic économique des firmes soumises à concurrence internationale, obtenu à l'université Pierre MENDES (France) ;

Monsieur GANONGO OKOYO (Daniel) né le 16 mai 1960 à Gouéné-Ollombo, titulaire du diplôme Master of science en économie, spécialité : économie et organisation de l'agriculture, obtenu à l'institut agricole d'Odessa (URSS).

Article 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du ministère à la présidence chargé de la défense nationale.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 15 décembre 1997, date effective de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-



Brazzaville, le 31 Octobre 2000



Par le Président de la République

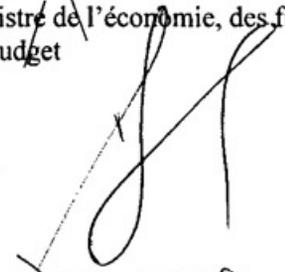
Denis SASSOU NGUESSO

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme

Le ministre de l'économie, des finances et du Budget



Jeanne DAMBENZET



Mathias DZON

Le ministre à la présidence, chargé de la défense nationale



ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS

- JORC1
- DGFP3
- DGFP/DPME3
- MFPRAPF/CAB/DAF.SST 3
- DGB 3
- DGCF3
- INTERESSES2
- DOSSIERS6
- SGG/BC.....2/26 